Conditions générales de vente

■ Désignation

Le Réseau Sécurité Naissance est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le domaine de la périnatalité. Son siège social est fixé au 3 rue Marguerite Thibert à Nantes. Le Réseau Sécurité Naissance conçoit, élabore et dispense des actions de formation continue pour les professionnels de la périnatalité dans la région Pays de la Loire.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Réseau Sécurité Naissance.

- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.

- **OPCO** : les Opérateurs de compétences, ayant notamment pour mission d'améliorer l'accès des salariés à la formation professionnelle

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le Réseau Sécurité Naissance pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client.**

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en Euros.

L'association n'est pas assujettie à TVA (article 261-7b du code général des Impôts)

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, à 30 jours, sans escompte à l'ordre du Réseau Sécurité Naissance. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le Réseau Sécurité Naissance aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au Réseau Sécurité Naissance.
En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. La convention de formation doit être dûment renseignée, datée, signée et revêtue de la mention « Bon pour accord » au Réseau Sécurité Naissance. Si la convention ne parvient pas au Réseau Sécurité Naissance au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le Réseau Sécurité Naissance réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** au Réseau Sécurité Naissance au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, le Réseau Sécurité Naissance offre au **Clien**t la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, programmée au calendrier du Réseau Sécurité Naissance,

- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation**.**

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par le Réseau Sécurité Naissance.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, le Réseau Sécurité Naissance se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation

- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation.

■ Horaires et accueil

Les lieux, adresse, horaires et durée sont indiqués sur le programme, la convention et la convocation.

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité et déterminé en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.
Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Seuls les conventions dûment renseignées, datées, tamponnées, signées et revêtues de la mention « Bon pour accord », retournées au Réseau Sécurité Naissance ont valeur contractuelle.
Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.
Le Réseau Sécurité Naissance peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.
Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le Réseau Sécurité Naissance se réserve la possibilité d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, une convention est adressée en deux exemplaires par le Réseau Sécurité Naissance au **Client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné au Réseau Sécurité Naissance par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, mail.
A l'issue de la formation, le Réseau Sécurité Naissance remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

■ Obligations et force majeure

Le Réseau Sécurité Naissance ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement

reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Réseau Sécurité Naissance, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Réseau Sécurité Naissance.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale…) utilisés par le Réseau Sécurité Naissance pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.
A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du Réseau Sécurité Naissance. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

Le Réseau Sécurité Naissance s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.
Cependant, le **Client** accepte d'être cité par le Réseau Sécurité Naissance comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise le Réseau Sécurité Naissance à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par le Réseau Sécurité Naissance, aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du Réseau Sécurité Naissance. Les données sont conservées pendant une durée de 5 ans.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des données à caractère personnel le concernant. Pour exercer ce droit, le stagiaire doit adresser une demande par courriel à : donnees@reserau-naissance.fr

■ Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et le Réseau Sécurité Naissance à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Nantes seront seuls compétents pour régler le litige.